



Éditorial

Un outil de référence pour les acteurs de la solidarité départementale

Avec l'acte II de la décentralisation, le Conseil général est désormais le chef de file des politiques de solidarité et d'action sociale. Nous inscrivons toutefois notre démarche dans un esprit partenarial en tenant compte des compétences confiées par la loi à l'État, aux autres collectivités territoriales ainsi qu'aux organismes de sécurité sociale.

Partenaire de proximité, acteur majeur au service de tous les Loir-et-Chériens, nous affirmons notre vocation à organiser la solidarité départementale de façon innovante, et sans limiter notre action au seul champ de nos compétences légales.

Le règlement départemental d'aide sociale est un document qui sera adapté en permanence aux nouveaux textes législatifs. Il a aussi pour vocation d'être un guide pratique garantissant l'information aux usagers et aux professionnels du secteur social. Faire jouer la solidarité départementale, c'est aussi rendre plus lisibles et plus cohérentes les procédures administratives.

Je souhaite donc que ce règlement départemental devienne un outil de référence pour tous ceux qui participent à l'action sociale départementale : les élus, nos partenaires et nos interlocuteurs et les services de la direction de l'action sociale.

Pour rester en phase avec la législation et avec vos attentes, ce règlement sera régulièrement actualisé pour rester un outil efficace mis à votre disposition.

Bien cordialement

Maurice Leroy
Député

Président du Conseil général de Loir-et-Cher